



Formation postdoctorale pour les candidats non-résidents du Québec

Catégorie de programmes : Bourses de formation

Date limite

Dépôt de la demande: **15 octobre 2015, 16h30**

Responsable du programme

Lyse Bourbonnais

514 873-2114

poste 1224

lyse.bourbonnais@frq.gouv.qc.ca

Tous les documents indiqués en bleu sont accessibles sur internet (lien hypertexte) ou dans la boîte à outils située dans la page du programme sur le site du FRQS.

Cette formation postdoctorale s'adresse aux citoyens d'autres pays et aux citoyens canadiens (candidats des autres provinces canadiennes ou résidents permanents du Canada) non domiciliés au Québec et qui désirent poursuivre leur formation postdoctorale au Québec.

Ce programme vise à aider les détenteurs d'un doctorat (Ph. D.) à parfaire leur formation et à élargir leurs champs d'intérêt. Il a aussi pour but d'encourager ces chercheurs à connaître de nouveaux milieux scientifiques et à acquérir de nouvelles méthodologies de recherche, des compétences en gestion de projet de recherche, en direction d'étudiants et des habiletés de communication. Le FRQS s'attend à ce que le directeur de stage agisse à titre de mentor pour le développement de la carrière universitaire du candidat.

ADMISSIBILITÉ

Candidats visés

- détenteurs d'un diplôme de doctorat (Ph. D.)

Le candidat doit avoir obtenu son diplôme de doctorat au maximum 2 ans avant le 15 octobre 2015 (sauf pour une demande de renouvellement)

- citoyens d'autres pays et citoyens canadiens (ou résidents permanents) non domiciliés au Québec (candidats des autres provinces canadiennes) désirant poursuivre leur formation postdoctorale au Québec

Ne sont pas admis : les détenteurs d'un poste universitaire

Conditions

- poursuivre à temps plein une formation postdoctorale en recherche en santé humaine
- être dirigé par un chercheur autonome (tel que défini en annexe 1c des [Règles générales communes](#))
- choisir une université d'accueil différente de celle ayant décerné le doctorat.
- choisir un directeur et codirecteur différents du doctorat et non affiliés à l'université ayant décerné le diplôme de doctorat



- Dans le cas où le candidat n'a pas déposé sa thèse de doctorat au moment de la demande de bourse, fournir une attestation du dépôt de la thèse au 30 septembre 2016

Formation de base en éthique de la recherche

Une formation de base en éthique de la recherche est obligatoire pour tous les boursiers du FRQS lorsque leur projet ou leur programme de recherche porte sur des sujets humains.

La recherche sur des sujets humains comprend celle qui est réalisée :

- avec des sujets humains vivants
- sur des cadavres et des restes humains, avec des tissus, des liquides organiques, des gamètes, des embryons ou des fœtus, des cellules ou du matériel génétique
- à partir de renseignements à caractère personnel contenus dans des dossiers. Les renseignements à caractère personnel sont ceux qui permettent d'identifier une personne

Cette formation de base consiste dans la réalisation des niveaux 1 et 3 du didacticiel en ligne élaboré par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à titre de [programme de formation en éthique de la recherche](#).

Les boursiers doivent avoir réalisé cette formation de base dans l'année suivant la réponse positive du FRQS concernant leur bourse.

Par ailleurs, lorsque celle-ci est disponible, le FRQS encourage les boursiers à suivre, en plus de la formation de base en ligne, une formation en éthique de la recherche d'un crédit.

DOCUMENTS EXIGÉS

Au 15 octobre 2015, 16h30

Aucun document transmis par courriel ou par courrier postal ne sera accepté

Aucune lettre de recommandation ne sera acceptée

Transmission via le site du FRQS seulement

Candidats

- **CV commun canadien**, version **CV de financement** pour le FRQS (à jour)
- contributions détaillées (pièce à joindre dans le **Portfolio électronique du FRQS** à la page CV commun canadien), consulter le document **Directives pour le fichier joint au CV** dans la boîte à outils
- **formulaire électronique** de demande *Bourses de formation*
- relevés de notes officiels du doctorat (sauf pour demande de renouvellement)
- copies des avis d'attribution de toutes les bourses, prix et distinctions reçus y compris les bourses obtenues du FRQS
- accusés de réception d'articles soumis et notifications de l'éditeur des articles acceptés pour publication



Directeurs de recherche (et codirecteurs, s'il y a lieu)	<ul style="list-style-type: none"> • CV commun canadien, version CV de financement pour le FRQS (à jour) • contributions détaillées (pièce à joindre dans le Portfolio électronique du FRQS à la page CV commun canadien), consulter le document Directives pour le fichier joint au CV dans la boîte à outils • formulaire électronique du directeur
<p>Après le 15 octobre 2015 Transmission par courriel (documents PDF seulement) La date de transmission du courriel fait foi de la date du dépôt des documents</p>	
Mise à jour	<p>Mise à jour des articles dans une revue scientifique avec comité de lecture permise jusqu'au 30 novembre 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclure les notifications de l'éditeur des articles soumis ou acceptés pour publication • Envoyer le tout en un seul document PDF à la responsable du programme. Identifier le document PDF avec votre nom et numéro de dossier
Accusé de réception	Les candidats seront avisés par courriel en novembre de la réception de leur demande.
À l'entrée en vigueur de la bourse	<p>Au moment de l'entrée en vigueur de sa bourse, le candidat devra fournir (par courriel, document PDF) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une confirmation écrite du début de ses travaux de recherche de la part du directeur de projet (et annuellement par la suite)

LIEU DE FORMATION

Choix du lieu de formation	<p>Milieu de recherche québécois reconnu</p> <p>Les boursiers doivent effectuer leur formation en recherche au lieu physique du milieu d'accueil. La formation à distance n'est pas autorisée</p>
-----------------------------------	---

DURÉE DE LA BOURSE

Date d'entrée en vigueur	Du 1^{er} mai au 31 octobre 2016
Durée	2 ans , avec possibilité d'une 3^e année suite à l'évaluation d'une demande de renouvellement



MONTANT DE LA BOURSE

Montant	30 000 \$ par an
Gestion	La bourse est payée par versements au candidat à l'adresse de son lieu de formation.
Frais indirects de recherche	Ce programme ne bénéficie pas du montant versé par le FRQS pour couvrir les frais indirects de recherche des établissements.

AUTRE FINANCEMENT

Travail rémunéré permis	Un maximum de 250 heures par période de 6 mois <ul style="list-style-type: none"> avec l'accord du directeur de recherche et à condition que le travail ne nuise pas aux activités de recherche du boursier
Complément de bourse	L'attribution d'un complément de bourse par l'établissement ou le directeur de recherche est autorisée.
Cumul de bourses	Le cumul de bourses n'est pas autorisé. Les candidats ayant sollicité et obtenu une bourse d'un autre organisme subventionnaire public ou d'une fondation reconnue par le FRQS doivent en informer le FRQS et décliner la bourse du Fonds et ce, dès qu'elle est offerte. Cependant, si la bourse de l'organisme est moindre que celle du FRQS, le boursier est admissible à recevoir la différence.
Stage de recherche	Le cumul d'une bourse de formation du FRQS et d'un stage de recherche d'un autre organisme est permis sous certaines conditions. Pour les stages d'un montant de 5 000 \$ ou moins, les candidats doivent en informer le FRQS avant le début du stage. Pour les stages d'un montant de 5 000 \$ et plus, les candidats doivent demander au FRQS, avant le début du stage, l'autorisation de 1) cumuler les montants de la bourse de formation et ceux du stage ou 2) reporter le montant de la bourse du FRQS pour une période équivalente à la durée du stage ou un maximum de 6 mois.

ÉVALUATION

Procédure	Tous les dossiers sont évalués par un comité d'experts dont les membres représentent les diverses disciplines et méthodologies de recherche en santé.
Critères Première demande	Dossier universitaire : <ul style="list-style-type: none"> bourses prix distinctions



Aptitudes et expérience :

- conférences et présentations
- publications
- réalisations de stages de formation

Projet de recherche :

- clarté et concision de la problématique de recherche
- clarté et concordance des hypothèses et objectifs
- pertinence des méthodes et analyses
- faisabilité
- originalité du projet et contribution à l'avancement des connaissances

Lieu de formation :

- justification du choix du candidat
- qualité du dossier de publication du directeur en lien avec la formation d'étudiants

La pondération des critères et des sous-critères d'évaluation est disponible dans la [grille d'évaluation](#).

**Critères
Demande de
renouvellement**

Évolution du projet de recherche depuis le début de la formation postdoctorale :

- degré d'avancement du projet compte tenu de la méthodologie et de la discipline
- justification du renouvellement et potentiel de réussite
- évaluation par le directeur de recherche

Réalisations depuis le début de la formation postdoctorale :

- conférences et présentations
- publications

La pondération des critères et des sous-critères d'évaluation est disponible dans la [grille d'évaluation](#).

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

En transmettant sa demande, le candidat devra s'engager, entre autres, à :

- respecter les obligations décrites aux [Règles générales communes](#), la [Politique de libre accès aux résultats de recherche publiés](#) et l'ensemble des conditions et des exigences décrites dans la fiche web du programme.
- respecter les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document [Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique](#) du FRQS et dans la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) des Fonds de recherche du Québec.



- autoriser le FRQS à conserver et à utiliser tous les renseignements personnels et scientifiques contenus dans son dossier conformément aux modalités décrites dans le document **Accès aux documents et protection des renseignements personnels** et sous la condition que les personnes ayant accès à des renseignements personnels en respectent le caractère confidentiel.

ENGAGEMENT DU DIRECTEUR DE RECHERCHE ET DU CODIRECTEUR

Le directeur de recherche et le codirecteur s'engagent à :

- encadrer les travaux du boursier et à lui donner les moyens matériels et financiers de réaliser son projet de recherche.
- respecter les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document **Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique** du FRQS et dans la **Politique sur la conduite responsable en recherche** des Fonds de recherche du Québec
- veiller à ce que le candidat les respecte également.

MODIFICATIONS IMPORTANTES DEPUIS LE DERNIER CONCOURS

- Heure limite (16h30)
- Admissibilité
- Lieu de formation
- Autre financement
- Engagement du candidat et engagement du directeur de recherche et du codirecteur

BOURSES EN PARTENARIAT

Le FRQS offre un certain nombre de bourses en partenariat. La part du financement provenant du FRQS et du partenaire, ainsi que les autres conditions de financement telles que la durée de la bourse et la possibilité de renouvellement, peuvent varier selon les ententes en vigueur.

La sélection des candidats admissibles à ces bourses comporte trois étapes :

1. le candidat sélectionne, par ordre de priorisation, un ou plusieurs partenaires dont les domaines de recherche ciblés correspondent à la thématique de sa demande (voir section Partenariats du formulaire).
2. le FRQS transmet aux partenaires une liste de demandes pour qu'ils en évaluent la pertinence, en fonction de leurs intérêts et de leurs priorités de recherche.



	<p>3. après évaluation par un comité d'experts ou de pairs, les candidatures qui ont obtenu la cote d'excellence scientifique de 70% et qui sont pertinentes à un ou plusieurs partenaires peuvent être retenues pour une offre de financement en partenariat.</p> <p>Comme pour toutes les bourses offertes par le FRQS, l'offre de bourses en partenariat repose sur une sélection au mérite, suite à l'évaluation scientifique d'un comité d'experts ou de pairs.</p>
Hypertension	<p>Société québécoise d'hypertension artérielle (SQHA) - Bourse Jacques de Champlain</p> <p>La Bourse Jacques de Champlain dans le domaine de la santé cardiovasculaire et de l'hypertension comprend une composante additionnelle de subvention d'appui à la recherche.</p>
Maladie d'Alzheimer	<p>Société Alzheimer du Canada</p> <p>Les candidats doivent également soumettre une demande à la Société Alzheimer du Canada.</p>
Maladie de Parkinson	<p>Société Parkinson Canada</p> <p>Les candidats doivent également soumettre une demande à la Société Parkinson Canada.</p>
Maladies infantiles (diagnostic)	<p>Fondation des Étoiles</p> <p>Bourses de formation en recherche pédiatrique, prioritairement dans le domaine du diagnostic des maladies infantiles.</p>
Maladies inflammatoires de l'intestin	<p>Crohn et Colite Canada (CCC)</p>
Sclérose en plaques	<p>Société canadienne de la sclérose en plaques</p> <p>Les candidats doivent aussi soumettre une demande à la Société canadienne de la sclérose en plaques.</p>
Suicide	<p>Réseau québécois sur le suicide, les troubles de l'humeur et les troubles associés (RQSHA)</p>